

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET - Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....
Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

**ACQUISITION DE LA PARCELLE
BZ 80 SISE BOULEVARD
AMEDEE CLARA**

CM-2022-6S-DAU-99

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération CM-2021-1S-DDSS-03 du conseil municipal en date du Mardi 2 février 2021 pour la réalisation d'une épicerie solidaire ;

Vu la délibération CM-2019-7S-DAU-92 du conseil municipal en date du Jeudi 12 Décembre 2019 pour l'acquisition de l'ancien dispensaire de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale ;

Vu l'avis facultatif du service des Domaines eu égard au coût de l'acquisition;

Vu le courrier des consorts BALLET ;

Considérant l'opportunité pour la ville de faire l'acquisition de ce foncier à proximité de l'ancien dispensaire de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, en vue d'y installer une épicerie solidaire;

Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre ses actions en faveur de la population fragile de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 27 voix pour; 0 contre; 6 abstentions

DECIDE

Article 1 : De faire l'acquisition de la parcelle cadastrée BZ 80 appartenant aux consorts BALLET.

Article 2 : De fixer le montant de cette acquisition au prix de 40 320 €.

Article 3 : D'inscrire la dépense au budget de la Ville

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221110-CM-2022-6SDAU93-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Article 4 : De donner tous pouvoirs au maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Géric CORNET -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20221110-CM-2022-6SDAU93-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022